

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 AVRIL 2019 à 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,
SANVICENTE Frédérique, DELILLE Véronique, PAIMBLANC
Benjamin, BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTES EXCUSEES: RENAULT Sylvie, GUILLEMOT Véronique

ABSENTS : RIVIERE Fabrice, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole,

POUVOIR : RENAULT Sylvie à GARNIER Monique

SECRÉTAIRE : FORGEAS Jean-Pierre

I) APPROBATION DES COMPTES RENDUS PRECEDENTS

Les précédents comptes rendus n'appellent pas d'observation et sont approuvés à l'unanimité.

II) PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEAU SYNDICAT D'EAU POTABLE ISSU DE LA FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION D'ARGENCES ET DU SYNDICAT D'EAU POTABLE DU CLOS MORAND

↳ **PERIMETRE**

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-27,

Vu, l'arrêté préfectoral du 15 mars 2019 portant projet de périmètre du nouveau syndicat d'Eau Potable issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région d'Argences et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Clos Morand,

Vu la délibération du SIAEP de la Région d'Argences en date du 15 janvier 2019,

Vu la délibération du SIAEP du Clos Morand en date du 6 février 2019,

Les SIAEP de la Région d'Argences et du Clos MORAND ont délibéré en vue d'une fusion.

Ces délibérations ont été acceptées par Monsieur le Préfet du Calvados et il propose aux communes membres des deux syndicats un arrêté de projet de périmètre et un projet de statut concernant l'eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, la commune de Vimont donne un avis favorable au projet de périmètre et aux statuts tels qu'annexés.

↳ DELEGUES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au futur syndicat d'eau potable de la région d'Argences et du Clos Morant à compter du 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne deux délégués titulaires :

- Jean-Pierre FORGEAS
- Monique GARNIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne un délégué suppléant :

- Benjamin PAIMBLANC

III) AVIS SUR ARRETE DU PROJET DE REVISION N°1 DU SCOT

Madame le Maire informe que, par délibération du 6 mars 2019, le Comité Syndical de Caen Normandie Métropole a arrêté le projet de Révision n°1 du SCoT de Caen Normandie Métropole.

Conformément à l'article L 143-20 du code de l'Urbanisme, nous sommes consultés pour avis.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable à l'arrêt du projet de Révision n°1 du SCoT de Caen Normandie Métropole.

IV) PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Il convient d'actualiser le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 :

Cadre d'emploi	Grade	Poste	Poste pourvu au 1 ^{er} janvier 2019	Dont temps non complet
Filière administrative				
rédacteur	rédacteur	1	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème}	2	1	1
Filière technique				
Adjoint technique	Adjoint technique	4	4	4
Filière animation				
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	1	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs tel que présenté.

V) TRAVAUX

Il s'agit, à cette saison, surtout travaux de fleurissement, avec implantation de nouvelles jardinières.

Après la livraison et la pose d'un container maritime pour le stockage dans la cours de la mairie, celui-ci sera repeint.

VI) DIVERS

- ↳ Motion contre la fermeture de la sucrerie Saint Louis sucre de Cagny : Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale de planteurs de Betteraves, les maires, les parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur site (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous- traitants, commerces ...) mais également l'activité de 1.000 producteurs de betteraves.

Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait aller jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi le Conseil Municipal de la commune de Vimont soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économiquement viable.

- ↳ Tableau élections européennes : Un tableau de l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 26/05/2019 est proposé par Madame le Maire.
- ↳ Achat matériel : afin d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, la commune va investir dans un désherbeur à air chaud pulsé.
- ↳ Transport scolaire : désormais compétence de la Région, il devient payant pour toutes les catégories scolaires dans les 5 départements. La Communautés de Communes Val ès dunes a fait le choix de prendre à sa charge le coût du transport pour les maternelles et les primaires, qui reste donc gratuit pour les élèves scolarisés à Bellengreville. Pour les collégiens, le tarif passe de 86 € à 110 €.

- ↳ Centre aéré Familles rurales: une étude de faisabilité est en cours pour le mercredi et toutes les vacances scolaires.

- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le mardi 27 mai 2019.

Séance levée à 21h30

Délibérations du Conseil Municipal prises lors de la séance du 23 avril 2019 :

N° 13/2019 Avis sur projet de périmètre du nouveau syndicat d'eau potable issu de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Argences et du syndicat d'eau potable du Clos Morant

N° 14/2019 Désignation des délégués du nouveau syndicat d'eau potable issu de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Argences et du syndicat d'eau potable du Clos Morant

N° 15/2019 Avis sur arrêté du projet de révision n°1 du SCoT

N° 16/2019 Tableau des effectifs

FORGEAS Jean-Pierre

